



SYDEVOM

19 avenue Joseph Reinach
04 000 Digne les Bains
Tel : 04.92.36.08.52
Fax : 04.92.36.07.03

Le Président du SYDEVOM de Haute Provence

A

Monsieur Gérard Laurent BONNAFOUX
Président de l'Association QVHP
13 rue Paul Gauguin
04600 SAINT AUBAN

Affaire suivie par : Anne HERCHIN
Directrice administrative
sydevom-adm@wanadoo.fr

OBJET : Installation de stockage de déchets non dangereux des Parrines

REFERENCES : Votre lettre du 12 juin 2014 parvenue dans mes services le 16 juin 2014

Monsieur,

Par lettre en référence, vous me demandez de retirer « dans un délai raisonnable de quinze jours » le projet de création de l'installation de stockage des déchets non dangereux à Château-Arnoux Saint-Auban au lieu dit les Parrines.

Ce projet d'utilité publique est porté, depuis plus de dix ans, pour le compte de ses collectivités adhérentes, par le SYDEVOM, (qui regroupe 166 communes du département et 120 000 habitants).

Il a reçu le soutien de la quasi-totalité des collectivités adhérentes, collectivités qui ont à maintes reprises et encore récemment, renouvelé par leur vote, la poursuite des procédures engagées. Seules les six communes concernées par l'enquête publique, se sont, à ce jour prononcées contre le projet.

Les conclusions défavorables de la commission d'enquête ont en effet été rendues et le dossier est, conformément à la loi, et ainsi que rappelé lors de l'enquête publique, instruit par les services de l'Etat qui procèdent à son analyse.

Le Préfet prendra, in fine, un arrêté autorisant ou non l'exploitation et l'institution de servitudes d'utilité publique.

C'est donc le SYDEVOM, dans sa collégialité, et non le président seul, qui se prononcera, le moment venu, dans les formes et délais prescrits par les textes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président du SYDEVOM

René MASSETTE



SYDEVOM
www.sydevom04.fr